

# SYNDICAT DES EAUX DE SAMER ET ENVIRONS

-----

## REUNION DU COMITE SYNDICAL du mardi 15 février 2022 à 20H30

Le conseil Syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, mardi 15 février 2022 à 20H30 sous la présidence de Monsieur Luc VAN ROEKEGHEM, Président du SESE.

ETAIENT Présents : MM. HERDUIN, BAILLIEU, FOLY, FOURNIER, PAQUES Dominique, DUMONT, BAILLY, Mmes BEAUSSE, CHATILLON, MM. BALLY, NAUDET, VAN ROEKEGHEM, PAQUES Didier, FORESTIER, LOUCHET, GRANDERIE et HOLUIGUE.

membres titulaires,

Etaient absents excusés : Mrs DOUCHAIN (suppléé par JM MARTEL), LOUVET, FLAHAUT et Mme ROGEZ

18 présents

Après l'appel nominal, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance. Mme Maryse BEAUSSE qui accepte, est élue à ce poste par 18 voix.

Le compte rendu de la réunion du 15 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

### EAU POTABLE- DEFENSE INCENDIE

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- DEMANDE une modification du Plan Concerté pour l'Eau avec l'Agence de l'Eau pour 2022-2024 pour les opérations suivantes :
  - a) 2022 : pose de 2 débitmètres à Samer pour 20 000€ HT
    - renouvellement de canalisations sur Samer pour 100 000€
  - b) 2023 : Interconnexion entre les captages de Tingry et du Molinet à Samer pour 325 675€ HT
    - renouvellement de canalisations sur Samer pour 100 000€
  - c) 2024 : interconnexion mutuelle entre Questrecques et Wirwignes du Syndicat de la Région de Colembert pour 259 000€ HT
    - renouvellement de canalisations sur Samer pour 100 000€

Le comité SOLLICITE les subventions correspondantes à l'Agence de l'Eau.

- AUTORISE le Président à signer une convention d'honoraires avec le bureau d'études V2R à Saint Martin, pour l'étude et le suivi des travaux d'interconnexion entre les captages de Tingry et du Molinet à Samer, située entre la Rue de la Mairie à Tingry et le Panehem à Samer, suite à la phase 5 de l'étude diagnostique des réseaux d'eau potable, dans le but de sécurisation de la ressource en eau compte-tenu de phénomènes d'étiage déjà connus précédemment en périodes de sécheresse. Cette proposition s'élève à 19 214,83 € HT.

Le comité donne un accord pour lancer dans un 1<sup>er</sup> temps, l'avant-projet pour 4 803,71€ HT. afin de constituer un dossier auprès de l'Agence de l'Eau.

## BUDGET

Le Comité Syndical à l'unanimité :

a) A ETUDIE ET VOTE le compte de gestion 2021 du Receveur du SESE qui, ne tenant pas compte des restes à réaliser, présente les mêmes résultats que le compte administratif.

b) A ETUDIE ET VOTE sous la présidence de Mr Pascal BALLY, Vice-Président, (Mr VAN ROEKEGHEM, en sa qualité de Président, ne prend pas part au vote) le compte administratif 2021 qui présente un excédent d'exploitation de 328 796,52€ et un déficit d'investissement de 74 581,13€ qui, compte tenu des restes à réaliser, présente un déficit de 151 544,33€. L'excédent global 2021 s'élève à 177 252,19 €.

Des félicitations sont adressées au Président pour sa bonne et saine gestion des deniers du Syndicat.

c) A AFFECTE l'excédent d'exploitation 2021 de 328 796,52€ affecté pour 151 544,33€ en réserve d'investissement et le reste de 177 252,19€ reporté en excédent d'exploitation pour 2022.

d) A ETUDIE ET VOTE le budget primitif 2022 équilibré en section d'exploitation à 482 002,19€ et en section d'investissement à 770 360,59€ reprenant notamment une étude d'interconnexion des captages de Tingry-Samer, la pose de 2 débitmètres à Samer, la pose d'aimants antitartre au captage de Tingry, le programme d'incendie de 2022 et une provision pour le programme de renouvellement de canalisations en 2023.

## INFORMATIONS DIVERSES

Le Président donne quelques informations sur :

- Avancement de l'étude diagnostique de nos réseaux :
  - Résumé de la phase 5 – ressources en eau -
  - Présentation de la dernière Phase 6, prévue le vendredi 25 février 2022 à 10H.00 : propositions de solutions – chiffrages – modélisation – plans
  
- Renégociation de l'emprunt de 300 000€ à 2,07% avec un capital restant dû de 222 519,03€ au 25/06/2022 mais qui présenterait une pénalité dissuasive de 25 031,23€.
  
- Point sur l'activité du SESE :
  - \* Réunion à la Communauté d'Agglomération du Boulonnais le 13/01/2022 sur le captage des eaux de surface de Carly, qui a rappelé notamment le contrôle obligatoire des installations d'assainissement autonome sur cette aire de captage des eaux.
  - \* Réunion avec la CCDS le 24/01/2022, sur le thème de l'eau et le transfert de compétences envisagé au 01/01/2026 selon la loi actuelle.
  - \* Rencontre en mairie de Nesles le 31/01/2022 pour un projet de mutualisation d'une citerne incendie sur Pelincthun à Verlincthun.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H.10.

La secrétaire de séance,

Maryse BEAUSSE.